

TERMES DE RÉFÉRENCE - PARTIE A

Démarrage et suivi du programme d'appui à l'inclusion sociale en Tunisie - SIEA-2018-2970

Contrat cadre SIEA 2018 - Lot 4 – Développement Humain et Sécurité

EuropeAid/138778/DH/SER/multi

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires du projet sont le Ministère des affaires sociales (MAS), le Ministère de la femme, de la famille et des séniors (MFFS) et le Ministère de l'économie, des finances et appuis aux investissements (MEFAI), signataire de la convention de financement du Programme d'appui à l'inclusion sociale (PAIS).

1.2 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Depuis le soulèvement du 14 janvier 2011, la Tunisie a procédé à l'adoption d'une nouvelle Constitution en 2014, à la tenue d'élections législatives et présidentielles démocratiques, et aux premières élections municipales en mai 2018. En octobre 2019, le pays a connu deux élections nationales : présidentielles et législatives.

Un plan de développement a été adopté pour la période 2016-2020, avec comme objectifs principaux le lancement d'importantes réformes institutionnelles et économiques, la relance des investissements pour atteindre 5% de croissance économique en 2020. Toutefois, seules quelques réformes en lien avec l'investissement et la restructuration de l'administration publique ont pu être finalisées.

La pandémie mondiale Covid a gravement affecté la situation économique, sociale et financière de la Tunisie en 2020, engendrant des incertitudes et risques de nouvelles fragilités et tensions sociales à court et moyen termes. A l'instar de ce qui est observé dans d'autres pays du monde, les secteurs orientés vers l'exportation ont été impactés dans un premier temps par la réduction de l'activité mondiale et la fermeture des frontières (textile, mécanique, tourisme, transport aérien, secteurs représentant près de 20% du PIB). La lutte contre la pandémie ensuite, avec les mesures de confinement (du 20 mars jusqu'au 4 mai puis déconfinement progressif jusque fin juin), la fermeture d'unités de productions, des restaurants et cafés, etc., impactent les secteurs orientés vers le marché intérieur, avec une baisse de la demande et une paralysie partielle de l'activité. Une contribution positive de l'agriculture, avec une récolte exceptionnelle d'olives en particulier, aura permis de compenser relativement la baisse d'activité des services. L'ensemble des données et indicateurs a été révisé. Les estimations du MEFAI du taux de croissance économique en 2020 passent de 2,7% à -7,3%, une baisse sans précédent. Le PIB nominal s'établirait à 111.074 Mds de TND selon le MEFAI. Cette estimation, qui fait l'hypothèse d'une activité normale pour le second semestre 2020, devrait faire l'objet d'une nouvelle révision à la baisse dans l'hypothèse d'un second confinement. L'inflation serait de 5,8% en moyenne annuelle sur 2020. Selon les projections de la Banque mondiale, le PIB de la Tunisie devrait se contracter de 9,2 % en 2020, principalement en raison de l'impact de la pandémie COVID-19.

Les effets de la crise sanitaire liée à la COVID-19 sur le marché du travail sont sévères : les secteurs du tourisme, construction et textiles sont les plus impactés avec une récession de plus de 20%, et 74,2% des entreprises dans le secteur de l'hébergement, restauration et café déclarent risquer la fermeture dans les conditions actuelles. Le taux de chômage se situerait entre 18% et 19% selon l'INS, avec un niveau de chômage des jeunes et des diplômés de l'enseignement supérieurs à 31%.

La crise socio-économique qui en résulte se manifeste, entre autres, par des scènes de colère de jeunes adolescents, connaissant déjà de forts taux de chômage et de sous-emploi, qu'en début d'année ont gagné les rues dans plusieurs régions du pays pour exprimer leur mécontent.

Dans l'immédiat, le principal défi du gouvernement est de maintenir la paix sociale et la sécurité, conditions préalables au rétablissement de l'activité économique et au retour de la croissance. Le gouvernement cherche également à établir un environnement favorable pour des réformes structurelles, qui permettraient de réduire le chômage et les disparités régionales, d'introduire des formes de gouvernance participative, et d'améliorer les conditions de vie dans l'ensemble du pays.

En 2021, le gouvernement élaborera un plan de développement pour la période 2021-2025 qui devrait indiquer la nouvelle trajectoire du développement socio-économique de la Tunisie fondée sur l'inclusion, l'équité et la durabilité dans le cadre d'une vision prospective de mutation de l'économie tunisienne au regard des défis nationaux et internationaux.

1.3 Situation actuelle dans le secteur concerné

En janvier 2019, le parlement a approuvé un cadre juridique (Loi Organique AMEN Social) qui vise à garantir le droit à un revenu minimum et à des prestations de soins au profit des catégories pauvres et des catégories à revenu limité. Plus largement, cette réforme s'appuie sur une stratégie de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale et la garantie d'un niveau minimum de droits et de protection sociale universelle à travers l'instauration d'un socle national de protection sociale.

Cette loi définit les principes clés des programmes non contributifs de la protection sociale et le rôle du Ministère des affaires sociales (MAS), ainsi que les nouvelles approches d'identification et de ciblage utilisant des critères transparents, objectifs et équitables. Le gouvernement a approuvé les textes d'application de la Loi et notamment les décrets adoptant un nouveau modèle de ciblage et fixant les critères d'éligibilité et les procédures d'octroi des différents services dans le cadre du programme social AMEN en mai 2020.

Dans le contexte très particulier de l'épidémie de COVID-19 qui frappe depuis début mars 2020 l'ensemble de la planète, la Tunisie est fortement impactée par une situation économique et budgétaire difficile. Cette situation est aggravée par le coût des mesures d'atténuation sanitaires, économiques et sociales nécessaires mais qui ont un impact significatif sur les finances publiques du pays.

La crise sanitaire a fragilisé les familles pauvres sans ressources, les personnes vulnérables telles que les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes, les personnes qui travaillent dans le secteur informel, ainsi que les jeunes et les salariés.

L'augmentation des dépenses de santé, la baisse des revenus du travail et la hausse des prix ont fait que 300.000 familles supplémentaires sont venues s'inscrire pour bénéficier de l'aide sociale en 2020 et que, selon les simulations de la Banque mondiale, le taux de pauvreté en

Tunisie pourrait atteindre 20%.

En effet, dès le 21 mars 2020, le gouvernement a annoncé un ensemble d'actions de soutien à destination des entreprises, des familles vulnérables et du secteur de la santé qui s'élève à 2,5 milliards de dinars tunisiens (environ 800 millions d'euros).

C'est dans ce contexte difficile que la Délégation a conclu les négociations de la convention de financement du Programme d'appui à l'inclusion sociale (PAIS) en juin 2020. La mise en œuvre de ce programme et la production des livrables doivent être en conformité avec les lignes directrices de l'UE sur l'appui budgétaire; en particulier avec les consignes et modèles inclus dans les Lignes Directrices de l'Appui Budgétaire 2017 (<https://europa.eu/capacity4dev/t-and-m-series/documents/lignes-directrices-appuis-budgetaire>).

Le décaissement de la première tranche fixe de 30 millions d'EUR en octobre 2020 a contribué aux efforts des autorités tunisiennes pour limiter l'impact social de la crise, notamment à travers une expansion des programmes de transferts monétaires et d'aide temporaire aux travailleurs indépendants.

En effet, ce programme ayant pour objectif de contribuer à l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en réduisant les inégalités économiques, sociales, régionale et celles fondées sur le genre est très pertinent et permettra d'appuyer le gouvernement dans cette réponse aux populations, tout en progressant dans les réformes nécessaires. Pour cela, le programme appuie l'approche progressive de construction du socle national de protection sociale – SNPS (recommandée par le Bureau International du Travail) et inscrite au Plan de développement 2016-2020 en accord avec les demandes sociétales en Tunisie.

La logique d'intervention est structurée autour de 3 axes:

- Accompagner la mise en place du programme Amen social pour accroître la résilience des familles pauvres et le développement de mécanismes de gouvernance intersectorielle. Le programme Amen social permet l'accompagnement social personnalisé pour augmenter l'égalité des chances d'insertion sociale et économique des hommes et des femmes vivant en situation de pauvreté, de vulnérabilité ou victimes de discriminations.
- Elargir la couverture santé universelle, via la régulation du système de santé public pour un meilleur accès à des soins de qualité et la soutenabilité des régimes, dont l'aide médicale gratuite.
- Promouvoir l'égalité effective entre les femmes et les hommes et l'application des mesures de prévention, lutte, prise en charge de violences à l'égard des femmes et des enfants, ainsi que l'autonomisation économique, sociale et politique des femmes.

* * *

Plusieurs partenaires techniques et financiers soutiennent des réformes clés « pour une relance économique forte et inclusive », au travers d'un programme conjoint sous le pilotage du Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement (MEFAI) et appuyé par la JICA, la KfW, l'AFD et la Banque Mondiale et l'UE pour le volet social. Cette stratégie de relance se base sur trois leviers : (i) mobilisation du financement et de l'expertise du secteur privé ; (ii) renforcement de la performance des entreprises publiques et de la fonction publique; (iii) promotion de l'inclusion économique et sociale en renforçant l'inclusion financière.

Plusieurs partenaires techniques et financiers octroient des appuis budgétaires pour la mise en

œuvre des réformes sectorielles :

Agence française de développement : un accord cadre ouvrant la possibilité d'octroyer trois prêts d'un montant total de 350 millions d'euros sur la période 2020-2022 a été signé le 22 octobre 2020.

Banque africaine de développement : le Programme d'appui à la réponse COVID pour l'inclusion sociale et l'emploi (PARISE) a été ratifié par l'ARP le 27 octobre 2020. Le décaissement de la tranche unique d'un montant de 180 millions d'euros sera effectif avant la fin de l'année fiscale 2020. La BAD envisage de préparer un appui budgétaire programmatique couvrant la période 2021 et 2022 aligné sur la matrice conjointe multi bailleurs.

Banque mondiale : un programme d'appui budgétaire de 175 millions USD a été approuvé par le Conseil d'Administration de la BM le 12 juin 2020 et ratifié par le Gouvernement le 10 octobre 2020. Le décaissement de la totalité du montant du programme sera exécuté une fois celui-ci mis en vigueur une fois atteint l'ensemble des conditions juridiques qui y sont nécessaires. Un second programme, subséquent à ce premier, est actuellement en cours de préparation avec pour objectif son approbation par la BM dans le courant du mois d'avril 2021.

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) : la considération d'un programme d'appui budgétaire dépend de la soumission d'une requête officielle pour un nouveau programme FMI par le gouvernement tunisien (montant indicatif pour l'année 2021 : 100 millions de USD).

KfW : un accord de principe a été donné par les autorités allemandes pour la mise en place d'un programme triennal d'appui aux réformes d'un montant total pouvant atteindre 300 millions d'euros, à mettre en œuvre en trois phases. Dans ce contexte, un accord de prêt de 150 millions d'euros pour la première phase a été signé entre le MDICI et la KfW le 13 juillet 2020 et un programme de 10 millions d'euros a été financé par la KfW et mis en œuvre par l'UNICEF en 2020 et 2021 relatif à l'investissement du capital humain des enfants.

Le dialogue politique pour le Programme d'appui à l'inclusion sociale est central et a pu se tenir lors de la phase de négociation via des échanges réguliers en particulier avec les Ministères des Affaires sociales, de la Santé et de la Femme, dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie nationale pour l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté, la Politique nationale de santé 2030, et la mise en œuvre de la Stratégie pour la lutte contre les violences faites aux femmes. Un groupe des Etats membres UE est établi dans le cadre du suivi du plan d'action genre II. L'UE a fortement contribué à la structuration du groupe genre avec les partenaires techniques et financiers, qui fait du plaidoyer sur certaines réformes (loi 58, loi sur les collectivités locales, etc.). Depuis janvier 2020, le groupe genre est désormais formalisé et animé par ONU Femmes et le Canada.

2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

> Objectif général

La présente mission a pour objectif de contribuer à l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté en réduisant les inégalités économiques, sociales, régionale et celles fondées sur le genre en Tunisie.

> Objectif spécifique

L'objectif spécifique de cette mission est de faciliter la mise en œuvre du *Programme d'appui à l'intégration sociale* en Tunisie en poursuivant l'appui au Ministère des affaires sociales pour la mise en œuvre du programme Amen Social. Les actions financées par l'UE doivent promouvoir les objectifs transversaux de la Commission européenne: environnement et changement climatique, une approche fondée sur les droits, les droits des personnes handicapées, les populations autochtones et l'égalité de genre.

> Services requis, y compris suggestion de méthodologie.

1. Assister le Ministère des affaires sociales (MAS), en coordination avec le Ministère de la femme, de la famille et des séniors (MFFS) et le Ministère de l'économie, des finances et appuis aux investissements (MEFAI) à **mettre en place un système structuré de dialogue sectoriel et de suivi de la mise en œuvre du programme** technique et financier, prévoyant de :
 - Fixer des objectifs clairs du dialogue sectoriel et des résultats escomptés,
 - Instaurer et faciliter l'animation d'un dialogue sectoriel structuré et inclusif entre les bénéficiaires du Programme d'appui à l'inclusion sociale, les institutions nationales et les partenaires techniques et financiers concernés, y compris la société civile – un comité de pilotage sera mis en place et constituera le cadre de coordination des mesures nécessaires pour le Programme d'appui à l'inclusion sociale pour assurer la mise en œuvre du programme Amen Social et des dispositions prévues dans la loi 2017-58 contre la violence à l'égard des femmes.
 - Mesurer l'état d'avancement en utilisant comme référence le cadre logique d'intervention de la convention de financement entre le MEFAI et l'UE,
 - Prendre acte des progrès accomplis à travers une évaluation des résultats de la stratégie de dialogue sectoriel, et
 - Assurer le suivi des indicateurs du programme (appui budgétaire et appui complémentaire) afin de renseigner régulièrement les cadres logiques du programme et des projets.
2. Assister le Ministère des affaires sociales, le Ministère de la femme, de la famille et des séniors à **préparer les éléments nécessaires pour les décaissements** (juin 2021 et novembre 2023) pour l'appui budgétaire en fournissant toutes les informations pertinentes attestant des avancées réalisées, ainsi que tous les documents justificatifs.

Analyser les avancées/performances réalisées au cours de l'année écoulée et les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des réformes sectorielles couvertes par le programme¹.

Analyser le critère d'éligibilité concernant la mise en œuvre des politiques publiques (politiques et réformes au niveau national/sectoriel) dans les domaines protection sociale et égalité de genre nécessaires pour la rédaction des deux dossiers de décaissement prévues en juin 2021 et novembre 2023.

Vérifier si les mesures relatives au déboursement des différentes tranches variables sont atteintes tout en contrôlant la fiabilité des données utilisées.

Evaluer si les indicateurs de tranche variable pour les décaissements futurs sont toujours pertinents et réalisables et formulation/évaluation d'éventuelles alternatives si nécessaire.

¹ L'analyse et le reporting se fera en conformité avec le format prévu dans les Lignes directrices sur l'appui budgétaire (<https://europa.eu/capacity4dev/t-and-m-series/documents/lignes-directrices-appuis-budgetaire>)

3. Accompagner le Ministère des affaires sociales dans l'élaboration du projet de contrat de subvention.
4. Accompagner la mise en place d'une convention de délégation sur la lutte contre la violence faite aux femmes.
5. Préparer le projet de lignes directrices pour lancer un appel à proposition pour l'inclusion sociale et lutte contre toutes les formes d'exclusion.
6. Contribuer à l'évaluation et à la contractualisation des contrats de subvention issus de l'appel à proposition pour l'inclusion sociale et lutte contre toutes les formes d'exclusion.
7. Réaliser un monitoring des contrats de subvention et de délégation de fonds prévus par le programme.
8. Assister le Ministère des affaires sociales à prévoir des mesures de **communication et visibilité** établies sur la base d'un plan d'action spécifique.

Indicateurs des deux tranches variables du Programme d'appui à l'inclusion sociale :

Première tranche (5M€) juin 2021		Deuxième tranche (18M€) novembre 2023	
Indicateur de résultat	%	Indicateur de résultat	%
		Taux moyen de couverture de la population pauvre par le programme AMEN SOCIAL (transfert monétaire)	25%
		Nombre de familles monoparentales avec enfant(s) bénéficiant du transfert monétaire du programme AMEN Social	12,5%
		Nombre de familles avec personne(s) en situation de handicap bénéficiant du transfert monétaire du programme AMEN Social	12,5%
		Proportion de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement social personnalisé par les travailleurs sociaux.	10 %
Proportion de cartes de soins numérisées distribuées aux ouvriers de droits	20%	Proportion de cartes de soins numérisées individuelles distribuées à tous les ayants-droits femmes et hommes (y compris enfants majeurs) de plus de 18 ans (demeurant sous tutelle du chef de famille)	10 %
		Proportion de la population totale bénéficiant d'une couverture médicale	20 %
Nombre de centres de protection des femmes victimes de violences appuyés par l'Etat en partenariat avec les organisations de la société civile	40%	Nombre de centres de protection des femmes victimes de violences appuyés par l'Etat en partenariat avec les organisations de la société civile	10 %
Observatoire national pour la lutte contre les violences à l'égard des femmes fonctionnel	40%		

* * *

Ci-après une liste non exhaustive des sous-tâches que la mission devra réaliser:

- Revue documentaire;
- Analyse des informations sectorielles existantes sur les deux domaines concernés (protection sociale et égalité de genre) et de toutes les parties prenantes concernées;
- Collecter et analyser toutes pièces justificatives et/ou données brutes, nécessaires pour une évaluation de l'éligibilité sectorielle et la réalisation des indicateurs de performance et des cibles des tranches variables ;
- Appuyer le pouvoir adjudicateur à préparer le contrat de subvention pour l'inclusion sociale, la convention de délégation sur la lutte contre la violence faite aux femmes, et les lignes directrices pour lancer un appel à proposition pour l'inclusion sociale et lutte contre toutes les formes

d'exclusion, y inclus toutes les annexes, et s'assurer de leur conformité avec les procédures contractuelles en vigueur ;

- Actualiser et alimenter le cadre logique avec des informations relatives aux valeurs de référence, cibles des indicateurs de suivi, et suivi des indicateurs du programme (appui budgétaire et appui complémentaire) afin de renseigner régulièrement (tous les 6 mois) les cadres logiques du programme et des projets de l'appui complémentaire.

L'approche / plan de travail des experts comprendra:

- briefing avec les partenaires institutionnels du programme, les parties prenantes concernées et la société civile ainsi qu'avec la délégation de l'Union européenne à Tunis;
- rencontres et réunions de travail régulières avec les partenaires institutionnels responsables, les parties prenantes concernées ainsi que avec la société civile dans les deux domaines:
 - inclusion sociale: Ministère des affaires sociales,
 - égalité de genre: Ministère de la femme, de la famille et des séniors ;
- entretiens avec le Ministère de l'économie, des finances et de l'appui à l'investissement pour l'analyse de la programmation budgétaire (cadre des dépenses à moyen terme) qui reflète la stratégie du gouvernement dans les domaines inclusion sociale et égalité de genre;
- entretiens avec d'autres interlocuteurs pertinents (autres agences publiques, société civile, organisations professionnelles, ...);
- débriefing avec les partenaires institutionnels intervenant dans le programme et la délégation de l'Union européenne à Tunis.

Livrables à transmettre à la délégation de l'UE en 2 copies:

- Rapports initial, d'avancement et final – voir Partie B des Termes of Référence ;
- Feuille de route pour le dialogue sectoriel dans les domaines inclusion sociale et égalité de genre au plus tard 1 mois après le début de la mission;
- Note d'analyse factuelle de la condition générale d'éligibilité liée à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines inclusion sociale et égalité de genre (avant l'envoi des demandes de décaissement);
- Notes d'analyse factuelle des critères de performance pour les tranches variables, incluant, le cas échéant, les commentaires des bénéficiaires (intégrés dans un tableau de synthèse) (avant l'envoi des demandes de décaissement);
- Note sur la pertinence et faisabilité des indicateurs et cibles de la tranche variable d'appui budgétaire prévue en 2023 (6 à 12 mois avant la demande de décaissement de la tranche variable prévue en novembre 2023) ;
- Contrat de subvention pour l'inclusion sociale au sein de l'appui complémentaire ;
- Convention de délégation sur la lutte contre la violence faite aux femmes ;
- Contrats de subvention issus de l'appel à proposition pour l'inclusion sociale et lutte contre toutes les formes d'exclusion ;
- Plan de communication et visibilité.

* * *

Le contractant doit décrire comment l'action contribuera à atteindre les objectifs transversaux ci-dessus, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cette partie comprendra des messages, des matériels et des structures de gestion dans le domaine de la communication.

Le contractant doit indiquer dans sa méthodologie le nom de l'auditeur chargé de la vérification des dépenses.

> **Résultat à atteindre**

Le MAS et le MFFS mettent en place un système structuré de dialogue sectoriel et de suivi de la mise en œuvre du Programme d'appui à l'intégration sociale afin de renforcer les procédures de contrôle relatives aux décaissements et le dialogue sectoriel, conformément aux lignes directrices de l'appui budgétaire et aux dispositions de la convention de financement du Programme.

> **Langue du contrat spécifique**

La langue de travail sera le français. Tous les livrables devront être soumis en langue française. Les correspondances se feront en français. Le prestataire sera aussi chargé d'assurer une traduction en français des documents et pièces justificatives en arabe qui accompagnent les livrables de cette prestation.

> **Présence de l'équipe de gestion pour le briefing et/le debriefing**

La présence physique de l'équipe de gestion dans les réunions de briefing ou debriefings reste la règle, mais sera évaluée selon l'évolution de la situation sanitaire en Tunisie et les éventuelles mesures restrictives locales.

3 LOGISTIQUE ET CALENDRIER

Voir Partie B des Termes de Référence.

4 BESOINS

Voir Partie B des Termes de Référence.

5 RAPPORTS

Pour tous les sujets concernant les rapports et livrables, faire référence à la Partie B des Termes de Référence.

Le contractant tiendra l'autorité contractante régulièrement informée de l'état d'avancement de sa mission, notamment au moyen de brefs rapports/notes mensuels intermédiaires sur l'état d'avancement.

6 SUIVI ET ÉVALUATION

> **Définition d'indicateurs**

Le suivi de cette mission sera assuré par la délégation de l'Union européenne en Tunisie. Les indicateurs d'évaluation consistent dans la réalisation et l'approbation des résultats/livrables demandés dans le cadre de cette mission. Les activités et résultats prévus à la section 2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS de ces TDR doivent être atteints dans les délais fixés. Les livrables et rapports doivent être complets et remis dans les délais pour permettre une acceptation sans réserve de la part de la Délégation.

7 INFORMATIONS PRATIQUES

Envoyer toute demande de clarification et d'autres communications pertinentes à l'adresse suivante:

La facturation devra se faire hors TVA selon les accords prévus par la législation nationale du contractant. La TVA encourue en Tunisie ne peut être récupérée ou exemptée que si le contractant est enregistré en Tunisie. Dans le cas contraire, le contractant devra justifier de son impossibilité de récupérer la TVA pour pouvoir la facturer.

Toutes les correspondances liées à la gestion de ce contrat doivent être transmises au gestionnaire du projet auprès de la Délégation UE en Tunisie.

TERMES DE RÉFÉRENCE – PARTIE B

INFORMATIONS GENERALES

1. Zone bénéficiaire

Tunisie

2. Pouvoir adjudicateur

L'Union européenne, représentée par la Commission européenne, B-1049 Bruxelles, Belgique.

3. Langue du contrat

français

LOGISTIQUE ET CALENDRIER

4. Lieu de la mission

- **Chef de Mission - Réforme du système sociale :**
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Tunis. Considérant la nature des activités objet de ce contrat, portant sur l'accompagnement et assistance aux ministères tunisiens, la présence de l'équipe d'experts dans le pays est essentielle. Néanmoins, dans le cas d'une dégradation de la situation sanitaire dû au COVID, des jours de travail à distance pourront être effectués sur base d'un accord écrit préalable de la Délégation de l'UE. Dans ce cas de figure, et selon les conditions, les honoraires de l'expert travaillant à distance pourraient être renégociés à la baisse en considération des frais réduits occasionnés pour ces jours.
 - Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) : à titre indicatif 2 déplacements dans le pays hors Tunis sont prévus.
- **Spécialiste en procédures de formulation et de contractualisation de projets :**
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Tunis. Considérant la nature des activités objet de ce contrat, portant sur l'accompagnement et assistance aux ministères tunisiens, la présence de l'équipe d'experts dans le pays est essentielle. Néanmoins, dans le cas d'une dégradation de la situation sanitaire dû au COVID, des jours de travail à distance pourront être effectués sur base d'un accord écrit préalable de la Délégation de l'UE. Dans ce cas de figure, et selon les conditions, les honoraires de l'expert travaillant à distance pourraient être renégociés à la baisse en considération des frais réduits occasionnés pour ces jours.
 - Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) : Aucun déplacement hors de Tunis prévu.
- **Egalité de genre :**
 - Lieu d'affectation normal de la mission spécifique : Tunis. Considérant la nature des activités objet de ce contrat, portant sur l'accompagnement et assistance aux ministères

tunisiens, la présence de l'équipe d'experts dans le pays est essentielle. Néanmoins, dans le cas d'une dégradation de la situation sanitaire dû au COVID, des jours de travail à distance pourront être effectués sur base d'un accord écrit préalable de la Délégation de l'UE. Dans ce cas de figure, et selon les conditions, les honoraires de l'expert travaillant à distance pourraient être renégociés à la baisse en considération des frais réduits occasionnés pour ces jours.

- Mission(s) en dehors du lieu d'affectation normal et durée(s) : à titre indicatif 6 déplacements hors de Tunis sont prévus afin de visiter les centres de protection des femmes victimes de violences appuyés par l'Etat.

5. Date de début et période mise en œuvre

La date indicative de début est fixée au 24/05/2021 et la période de mise en œuvre du marché spécifique sera de 1,096 jours à partir de cette date (date de fin indicative : 24/05/2024).

BESOINS

6. Expertise

Pour cette mission, un expert individuel doit être proposé pour chaque poste.

L'expertise requise pour la mise en œuvre du marché spécifique est détaillée ci-dessous.

- **Chef de Mission - Réforme du système sociale:**
 - Description générale du poste : Chef de mission
 - Catégorie de l'expert : Cat. I (>12 années d'expérience)
 - Qualifications et compétences : -Diplôme universitaire de niveau Master dans les sciences sociales ou équivalent. En l'absence de ce diplôme, une expérience professionnelle équivalente de minimum 2 ans en plus des 12 ans demandés ci-dessous ; -Maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, PowerPoint).
 - Expérience professionnelle générale : -Au moins 12 ans d'expérience dans les projets d'assistance technique dans le domaine des sciences sociales; -Expériences (au moins 2) comme chef d'équipe dans des projets d'évaluation de politiques ou de réformes dans le secteur de la protection sociale ; -Expérience dans l'évaluation des programmes UE d'appuis budgétaires.
 - Expérience professionnelle spécifique : - Connaissance des mécanismes d'appui aux politiques sectorielles de l'UE et de suivi des indicateurs y afférant ; -Connaissance des procédures de contractualisation et d'octroi de subventions de l'UE ; -Bonne connaissance du secteur de la protection sociale (un atout si en Tunisie).
 - Compétences linguistiques : Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale;
 - Nombre de jours travaillés : **130** jours
- **Spécialiste en procédures de formulation et de contractualisation de projets:**

- Description générale du poste :
 - Catégorie de l'expert : Cat. III (>3 années d'expérience)
 - Qualifications et compétences : Diplôme universitaire de niveau Master. En l'absence de ce diplôme, une expérience professionnelle équivalente de minimum 3 ans en plus des 3 ans demandés ci-dessous.
 - Expérience professionnelle générale : Au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine des procédures de passation de marché, d'appel à proposition et contractualisation de conventions de délégation et subventions de l'UE.
 - Expérience professionnelle spécifique : -Au moins 1 expérience dans la gestion de projets dans le cadre des actions extérieures de l'Union européenne; -Connaissance approfondie du guide pratique des procédures contractuelles applicables à l'action extérieure de l'Union européenne; -Un atout : connaissance des mécanismes UE d'appui aux politiques sectorielles.
 - Compétences linguistiques : Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.
 - Nombre de jours travaillés : **54** jours
- **Egalité de genre:**
 - Description générale du poste :
 - Catégorie de l'expert : Cat. II (>6 années d'expérience)
 - Qualifications et compétences : Diplôme universitaire de niveau Master en rapport avec les domaines de cette mission. En l'absence de ce diplôme, une expérience professionnelle équivalente de minimum 3 ans en plus des 6 ans d'expérience professionnelle générale est requise.
 - Expérience professionnelle générale : -Minimum 6 ans d'expérience dans des projets concernant l'égalité entre les femmes et les hommes en lien avec le développement humain, l'inclusion sociale et les droits humains dont les droits des femmes; -Expérience et expertise (minimum 2 ans) spécifiques de l'analyse selon le genre / l'intégration du genre / participation des femmes; -Expérience professionnelle dans des projets de coopération avec la société civile ; -Au moins 1 expérience dans l'évaluation de politiques et mesures de prévention, lutte, prise en charge de violences à l'égard des femmes et des enfants.
 - Expérience professionnelle spécifique : -Connaissance approfondie du contexte de développement sociale en Tunisie ; -2 expériences professionnelles spécifiques de programmes de développement dans les secteurs de cette mission ; -Au moins 1 expérience dans la formulation des projets UE ; -Connaissance des mécanismes d'appui aux politiques sectorielles de l'UE et de suivi des indicateurs y afférant ; -Connaissance des procédures de contractualisation et octroi de contrats de l'UE.
 - Compétences linguistiques : Excellente maîtrise de la langue française écrite et orale.
 - Nombre de jours travaillés : **70** jours

7. Dépenses accessoires

La provision pour dépenses accessoires couvre les dépenses secondaires et exceptionnelles éligibles encourues dans le cadre du marché. Elle ne peut pas être utilisée pour couvrir les coûts incombant au contractant au titre de ses honoraires, tels que définis ci-dessus. Elle couvre :

1 - Frais de voyage - 6 aller/retour Tunisie

frais aller/retour Tunisie

2 - Indemnité journalière - 8 indemnités journalières

indemnités journalières pour les déplacements dans le pays hors Tunis

3 - Autres frais remboursables identifiés de manière limitative - traductions

traductions de documents clefs annexés aux demandes de décaissement (si cette tâche ne peut pas être prise en charge par les bénéficiaires du programme d'appui à l'inclusion sociale). La provision pour dépenses accessoires s'élève à 12.000 EUR. Le contractant doit veiller à ce que les experts disposent du matériel nécessaire et de ressources satisfaisantes, notamment en matière d'administration, de secrétariat, pour pouvoir se consacrer pleinement à leur mission. Aucun bien d'équipement ne sera acheté pour le compte du contractant ou du pouvoir adjudicateur/du pays partenaire au titre du présent marché de services.

Le cas échéant, voir la partie A des termes de référence pour plus de détails sur l'utilisation des dépenses accessoires.

8. Coûts forfaitaires

Le marché ne prévoit aucun coût forfaitaire.

9. Vérification des dépenses

Un rapport de vérification des dépenses est requise pour les paiements intermédiaires et finaux.

La provision pour vérification des dépenses couvre les honoraires de l'auditeur qui a été chargé d'effectuer la vérification des dépenses dans le cadre du marché afin de permettre au pouvoir adjudicateur de vérifier que les factures présentées sont dues.

Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer, dans l'annexe "Organisation et méthodologie", le nom et l'adresse de l'auditeur proposé qui sera chargé de produire le(s) rapport(s) de vérification des dépenses.

La provision pour vérification des dépenses s'élève à 5000 EUR pour le présent marché. Ce montant doit être inclus sans modification dans le budget ventilé.

10. Autres détails

Le marché ne prévoit aucun autres détails.

RAPPORTS ET AUTRES LIVRABLES

11. Rapports et autres livrables obligatoires

Title	Contenu	Langue	Délai de soumission
Rapport Initial	(i) les enjeux de la mission (ii) les ressources à mobiliser (h/j, dépenses accessoires, etc.) (iii) la répartition des tâches entre experts (iv) les documents à consulter (v) d'autres activités ou outils à déployer (enquêtes, ateliers, séminaires de présentation, etc.), (vi) les risques et hypothèses pour la réussite de la mission et les mesures de mitigation, (vii) le calendrier détaillé de mise en oeuvre (viii) cartographie des parties prenantes dans les domaines inclusion sociale et égalité de genre.	français	Endéans 1 Mois Après Le début du projet
Rapport d'avancement	(i) suivi de réalisation des livrables et difficultés rencontrées et prévues (ii) changements mis en place (iii) résultats obtenus (produits et effets directs) mesurés par rapport aux indicateurs correspondants et utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité projet) et/ou la liste du plan d'action stratégique ou de réforme des partenaires (pour l'appui budgétaire) suivi de consommation des	français	Tous les 6 mois

Title	Contenu	Langue	Délai de soumission
	inputs (iv) calendrier de la mise en oeuvre mis à jour (v) prévisions financières et budgétaires.		
Rapport final	(i) Résumé des principales conclusions et recommandations de la mission (ii) déroulement de la mission et analyse des éléments clefs de succès (iii) annexes, études, notes de synthèse, compte rendus, liste de contact des personnes/partie prenantes rencontrées.	français	Endéans 30 Jour(s) Après La fin du projet